

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mil dix huit, le douze avril à vingt heures,

Le Conseil Municipal de Belleville sur Loire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire Patrick BAGOT.

Etaient présents : Mmes LANTERNIER, PASQUELIN, Mrs MONTAIGUE, COUSIN, CROS, LOUP, MAZIN

Absents excusés : Mmes PARAT, BEAUVOIS, AIMAR, M. VAN DER PUTTEN

Absente : Mme RACLIN

Date de convocation : 06/04/2018

Secrétaire : M. MONTAIGUE

Mme AIMAR a donné pouvoir à M. MAZIN

Le précédent procès-verbal est vu et adopté sans observation.

INFORMATIONS DES DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2018/06 : marché de travaux réhabilitation de la Maison de Loire – avenant n°2 lot n°1 « VRD »

Présence d'un seuil supérieur à 5 cm pour accéder à la grange, donc réalisation d'une pente afin de permettre aux véhicules d'accéder à l'intérieur de celle-ci. Ce qui implique le décroûtage du revêtement, la mise à niveau d'un tampon et la mise en œuvre d'un nouvel enrobé.

Montant de l'avenant au marché de travaux signé avec la Société COLAS située à Bourges : 1.644,08 € HT, soit une augmentation de 0,60 %.

BUDGET PRINCIPAL

Délibération n° 2018/035

Approbation du compte de gestion 2017

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2017 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adoption du compte administratif 2017

Délibération n° 2018/036

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

Sous la présidence de Monsieur D. Montaigue, adjoint,
Après s'être fait présenter le compte administratif du budget principal de l'année 2017,
Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2017 qui s'établit ainsi :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>RESULTAT</u> <u>2017</u>	<u>CLOTURE</u> <u>2016</u>	<u>CLOTURE</u> <u>2017</u>
<u>INV</u>	3 554 071.38	2 755 613.61	- 798 457.77	-1 277 917.67	-2 267 966.46
<u>FONCT</u>	14 803 519.38	16 132 246.13	1 328 726.75	3 130 453.67	4 459 180.42

Délibération n° 2018/037

Affectation du résultat de l'exercice 2017

Après avoir entendu et accepté le compte de gestion et le compte administratif de l'année 2017, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter au budget 2018 le résultat de la section de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

Ligne 002 : 1 553 411.44 €

Compte 1068 : 2 905 768.98 €

Taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour 2018

Délibération n° 2018/038

Considérant qu'il convient de voter les taux des taxes directes locales afin de procéder à l'établissement du budget 2018,
Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité de reconduire les taux suivants pour l'année 2018 :

Taxe d'habitation	25.11 %
Taxe foncière bâti	17.35 %
Foncier non bâti	54.05 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	23.85 %

Subvention de fonctionnement

Délibération n° 2018/039

Centre Communal d'Action Sociale

Afin de procéder à l'établissement du budget principal 2018,

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité de verser au budget du Centre Communal d'Action Sociale une subvention de fonctionnement de :

↳ 38 037.26 € pour l'année 2018.

Budget annexe « service assainissement »

Délibération n° 2018/040

Afin de procéder à l'établissement du budget principal 2018,
Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité de verser au budget du service assainissement une subvention de fonctionnement de :

↳ 177 691.60 €

Subventions aux associations culturelles et sportives

Délibération n° 2018/041

Afin de procéder à l'établissement du budget principal 2018,
Après étude des dossiers de chaque association,
Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité le versement des subventions 2018 aux associations dont le détail a été présenté,

↳ d'un montant de 250 000 € à répartir.

Budget PRINCIPAL 2018

Délibération n° 2018/042

Adoption

Après avoir entendu la présentation du projet de budget unique de l'exercice 2018, en énonçant les différentes sections budgétaires,
Sur proposition de Monsieur le Maire, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget unique 2018 de la commune qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement

Dépenses/Recettes : 17 993 225.44 €

Investissement

Dépenses/Recettes : 6 761 720.76 €.

BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2018/043

Compte de gestion 2017

Après s'être fait présenter le budget annexe du service ASSAINISSEMENT de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de

développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion du service ASSAINISSEMENT dressé pour l'exercice 2017 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte administratif 2017

Délibération n° 2018/044

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

Sous la présidence de Monsieur Didier Montaigne, 1^{er} adjoint,

Après s'être fait présenter le compte administratif du « service assainissement » de l'exercice 2017,

Après en avoir délibéré,

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du service assainissement qui s'établit comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>RESULTAT</u> <u>2017</u>	<u>CLOTURE</u> <u>2016</u>	<u>CLOTURE</u> <u>2017</u>
<u>INVESTISSEMENT</u>	48 587.06	33 829.23	-14 757.83	391 116.16	376 358.33
<u>EXPLOITATION</u>	50 914.41	42 776.46	- 8 137.95	15 435.12	7 297.17

Délibération n° 2018/045

Affectation du résultat de l'exercice 2017

Après avoir entendu et accepté le compte de gestion et le compte administratif de l'année 2017,

l'assemblée décide à l'unanimité d'affecter au budget 2018 le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

Ligne 002 : 7 297.17 €

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération.

Délibération n° 2018/046

Adoption du budget 2018

Après s'être fait présenter le projet de budget du service assainissement pour l'exercice 2018, en énonçant les différentes sections budgétaires,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte à l'unanimité le budget 2018 du service ASSAINISSEMENT qui s'équilibre comme suit :

Exploitation

Dépenses /Recettes : 188 488.67 €

Investissement

Dépenses / Recettes : 540 827.10 €.

BUDGET ANNEXE
LOTISSEMENT ROBERT FOUCHER

Délibération n° 2018/047

Compte de gestion 2017

Après s'être fait présenter le budget annexe du lotissement Robert Foucher de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré,
L'assemblée déclare à l'unanimité que le compte de gestion du lotissement Robert Foucher dressé pour l'exercice 2017 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n° 2018/048

Compte administratif 2017

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

Sous la présidence de Monsieur Didier Montaigne, 1^{er} adjoint,
Après s'être fait présenter le compte administratif 2017 du budget annexe du lotissement Robert Foucher,
Après en avoir délibéré,
Hors de la présence de Monsieur le Maire,

Approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du lotissement Robert Foucher qui s'établit comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>RESULTAT</u> <u>2017</u>	<u>CLOTURE</u> <u>2016</u>	<u>CLOTURE</u> <u>2017</u>
<u>INV</u>	0	0	0	0	0
<u>FONCT</u>	0	0	0	78 922.62	78 922.62

Délibération n° 2018/049

Affectation du résultat de l'exercice 2017

Après avoir entendu et accepté le compte de gestion et le compte administratif de l'année 2017, l'assemblée décide à l'unanimité d'affecter au budget 2018 le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

Ligne 002 : 78 922.62 €

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération.

Délibération n° 2018/050

Adoption du budget 2018

Après s'être fait présenter le projet de budget du lotissement Robert Foucher pour l'exercice 2018, en énonçant les différentes sections budgétaires,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2018 du lotissement Robert Foucher qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement

Dépenses /Recettes : 104 962.62 €.

CENTRE AQUATIQUE DES PRESLES
REGIE D'EXPLOITATION

Délibération n° 2018/051

Compte de gestion 2017

Après s'être fait présenter le budget de la régie d'exploitation de la piscine de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n° 2018/052

Régie d'exploitation - compte administratif 2017

Monsieur le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Sous la présidence de Monsieur Montaigue, 1^{er} adjoint,

Après s'être fait présenter le compte administratif 2017 de la régie d'exploitation de la piscine,

Sur proposition du conseil d'exploitation,

Hors de la présence de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 de la régie d'exploitation de la piscine, qui s'établit comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>RESULTAT 2017</u>	<u>CLOTURE</u> <u>2016</u>	<u>CLOTURE</u> <u>2017</u>
<u>INV</u>	21 108.03	53 618.31	32 510.28	- 45 919.57	- 13 409.29
<u>FONCT</u>	541 984.23	461 838.49	- 80 145.74	271 767.46	145 702.15
<u>TOTAL</u>	563092.26	515456.80	- 47 635.46	225 847.89	132 292.86

Délibération n° 2018/053

Affectation du résultat de l'exercice 2017

Après avoir entendu et accepté le compte de gestion et le compte administratif de l'année 2017, l'assemblée décide à l'unanimité d'affecter au budget 2018 de la régie d'exploitation le résultat de la section de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

Fonctionnement

Ligne R 002 : 132 292.86 €

Investissement

R 1068 : 13 409.29 €

D 001 : - 13 109.29 €

Budget 2018

Délibération n° 2018/054

Adoption

Après avoir entendu la présentation du projet de budget de la REPI de l'exercice 2018, en énonçant les différentes sections budgétaires,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget 2018 qui s'équilibre comme suit :

2018	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	625 382.78	48 409.29
RECETTES	625 382.78	48 409.29

MARCHE DE TRAVAUX

Rénovation toiture du complexe sportif

Délibération n° 2018/055

Vu la consultation lancée le 23 février 2018 sur la plateforme dématérialisée et le Berry Républicain,

VU la date de remise des offres fixée le 19 mars 2018,

VU la remise de 4 offres

Après analyse des offres au regard des critères de sélection des offres énoncés dans le règlement de consultation,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'attribuer les marchés de travaux suivants :

Lot 1 : Couverture – TOITURE SANCERROISE 18300 SANCERRE

pour un montant de 275 462.55 € HT

Lot 2 : Charpente métallique – ACME 18000 BOURGES

pour un montant de : 55 792.00 € HT

Lot 3 : Electricité – ventilation mécanique – TECHNIC ELEC – 58000 NEVERS

pour un montant de : 47 608.00 € HT.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les marchés correspondants et tout autre document se rapportant à cette affaire.

MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES

Délibération n° 2018/056

Gestion et entretien des espaces publics 2018-2020

Vu la consultation lancée le 15 février 2018 pour le marché d'entretien des espaces publics pour la période 2018-2020, sur la plateforme dématérialisée et le Berry Républicain,
VU la date de remise des offres fixée le 12 mars 2018 à 12h,
VU la remise d'une offre,
Après analyse de l'offre au vu des critères de sélection tels que définis dans le règlement de consultation,
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'attribuer le marché d'entretien des espaces publics à l'entreprise MILAN PAYSAGES Zone Industrielle des Grands champs 18240 BELLEVILLE SUR LOIRE, décomposé ainsi :
Lot 1 - « Espaces publics de représentation » : 19.820,00 € HT, soit 23.784,00 € TTC
Lot 2 - « Lotissements et hameaux » : 4.100,00 € HT, soit 4.920,00 € TTC
Lot 3 - « Terrains de sports » : 37.037,73 € HT, soit 44.445,28 € TTC
Option retenue : remise en état du terrain d'entraînement de rugby : 2 539.30 € HT

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché à conclure ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

L'assemblée est informée :

D'une demande du Conseil Départemental du Cher au Gouvernement portant sur l'organisation d'une concertation avec différents partenaires afin d'étudier les conséquences - de la baisse des contrats aidés d'une part, et d'autre part de la pertinence de la limitation de vitesse à 80 kms/h sur notre territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures quarante cinq.